

L'assainissement consiste à :

- collecter, transporter les eaux usées vers la station d'épuration de la ville de Dole,
- collecter les eaux de pluie et à les retourner au maximum directement dans la nature.

Deux formes de traitement coexistent à Rochefort :

- sur la rive gauche du Doubs (Grosbuisson), il n'y a pas de réseau collectif et chaque propriétaire doit s'assurer que ses équipements (fosses septiques, filtres ...) produisent des rejets correctement traités avant passage dans le milieu naturel.

Ce régime dit du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) est sous la dépendance du Grand Dole.

- sur la rive droite du Doubs : le réseau des eaux usées est séparé de celui des eaux pluviales. Les deux réseaux sont sous la responsabilité du Grand Dole qui a délégué la mission à un professionnel techniquement compétent : la SOGEDO .

Outre ces missions de base, la SOGEDO assure :

- les interventions d'urgence,
- la maintenance des réseaux,
- la qualité des eaux transportées,
- le conseil technique pour les investissements,
- les relations avec les habitants (branchements, facturations des redevances, litiges ...etc ...)